



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les conditions applicables aux formations dispensées par PRO-SCHOOL (l'« Organisme ») aux Clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises.

Toute commande de Formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat (CGA).

### Article 2 : Identification de l'Organisme

PRO-SCHOOL

Siège social : 1 avenue Louis Blériot, 95740 FREPILLON

SIRET : 85373485300023

N° TVA : FR81853734853

### Article 3 : Identification du Client

Le Client est toute personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation dispensée par l'Organisme.

### Article 4 : Définition

Pour l'interprétation des présentes conditions générales, les termes ci-dessous devront être interprétés par rapport aux définitions du présent article :

- **Action de Formation** : Parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel, réalisable en tout ou partie à distance ainsi qu'en situation de travail (L.6313-2 du Code du Travail).
- **Stagiaire** : personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances et de leur mise en œuvre.
- **Formation en présentiel** : formation se déroulant en un lieu commun avec présence physique du client et du formateur PRO-SCHOOL.
- **Formation Inter** : formation regroupant des demandeurs d'emplois, salariés, inscription individuelle dans une même action de formation.
- **Formation Intra** : formation regroupant des personnes, salariés, agents d'une même entité dans une même action de formation.
- **Livrable** : document remis par PRO-SCHOOL au client ou au stagiaire au cours de la formation ou en fin de celle-ci (support de formation, ...) de manière dématérialisée



## Article 5 : Documents contractuels

Après l'analyse de besoin, l'inscription est validée après réception de la convention de formation ou du contrat de formation retourné signé et cacheté. Toute modification ultérieure à la convention de formation ne sera effective qu'après signature d'un avenant par les deux parties.

## Article 6 : Conditions financières

### Financement par le client

Pour rappel, dans la convention de formation ou le contrat de formation, les conditions financières et les modalités de réalisation de la formation sont indiquées.

### Financement par un Opérateur de compétences (organisme financeur)

La prise en charge des frais de formation par ce dernier doit être communiquée à PRO-SCHOOL avant le début de la formation. C'est sur la base de cette prise en charge, que les services formation sont autorisés à facturer à l'Organisme financeur pour le compte du Client. Si cette prise en charge n'est pas parvenue à PRO-SCHOOL avant le début de la session, celle-ci facturera au Client les frais de formation correspondants. Aucun avoir ne sera établi par PRO-SCHOOL pour refacturation ultérieure à l'Organisme financeur.

Si l'OPCO ne prend en charge de partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Le règlement des formations s'effectue par virement à réception des factures émises après la formation.

## Article 7: Le prix

Les prix sont indiqués en euros et Hors Taxes. Ils sont à majorer de la TVA aux taux en vigueur. Ils sont indiqués dans la convention ou le contrat de formation.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris dans le prix de la formation.

## Article 8 : Annulation et report

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@pro-school.fr](mailto:contact@pro-school.fr).

En cas d'annulation entre 4 et 15 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100 % du coût total initial sera facturée au client.



La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société PRO-SCHOOL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

#### **Article 9 : Programme de formation et dématérialisation des supports**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Dans le cadre d'un engagement pour l'environnement, les supports fournis par PRO-SCHOOL pour les sessions de Formation sont des supports dématérialisés. De même que tout échange avec le Client.

Une assistance technique sera mise à disposition du Client pour l'aider à utiliser la plateforme de formation.

#### **Article 10 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### **Article 11 : Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PRO-SCHOOL sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société PRO-SCHOOL s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.



### **Article 12 : Droit applicable et litiges**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PRO-SCHOOL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

### **Article 13 : Informations complémentaires**

Pour toute information complémentaire, le Client peut contacter l'Organisme par courrier électronique à l'adresse [contact@pro-school.fr](mailto:contact@pro-school.fr)